

France-Meudon: Diesel fuel
OJ S 78/2015 22/04/2015
Contract notice
Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
Postal address: 2 rue de Paris
Town: Meudon Cedex
Postal code: 92196
Country: France
Contact person: Direction de la commande publique
For the attention of: M. Sallard Didier
E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr
Telephone: +33 146296971
Fax: +33 146295510

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com>

Additional information can be obtained from:

Official name: Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
Postal address: 9 route de Vaugirard - CS 90008
Town: Meudon Cedex
Postal code: 92197
Contact person: Direction de la commande publique
For the attention of: M. Sallard Didier
E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr
Telephone: +33 146296971
Fax: +33 146295510

Internet address: <https://www.achatpublic.com>

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
Postal address: 9 route de Vaugirard - CS 90008
Town: Meudon Cedex
Postal code: 92197
Contact person: Direction de la commande publique
For the attention of: M. Sallard Didier
E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr
Telephone: +33 146296971
Fax: +33 146295510

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
Postal address: 9 route de Vaugirard - CS 90008
Town: Meudon Cedex
Postal code: 92197

Contact person: Direction de la commande publique
For the attention of: M. Sallard Didier
E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr
Telephone: +33 146296971
Fax: +33 146295510
Internet address: <https://www.achatpublic.com>

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Fourniture de carburants et de lavages par cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Hauts-De-Seine et France Métropolitaine.

NUTS code FR105 Hauts-de-Seine

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in months: 48

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants par cartes accréditatives (gazole, super sans plomb 98 / 95 / e 1, G.P.L.), et de prestations de lavages, destinées au fonctionnement du parc automobile de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

II.1.6. CPV code(s)

09134200 Diesel fuel, 09134210 Diesel fuel (0,2), 09134220 Diesel fuel (EN 590), 30163100 Agency fuel cards

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est un marché de Fournitures fractionné à bons de commande sur la base de prix unitaires, remises et rabais, en application de l'article 77 du code des marchés publics. Il est conclu sans montant minimum ni montant maximum annuels. Le volume annuel est estimé à 400 000 litres.

Les prix de règlement de chaque commande sont déterminés en affectant aux quantités commandées les prix unitaires décrits aux tarifs publics du titulaire auxquels s'appliquent les éventuelles remises.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour des périodes d'un an par reconduction expresse.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucun cautionnement, ni garantie ne sont exigés.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le budget de la Communauté d'agglomération financera les dépenses afférentes au marché. La Communauté d'agglomération ne percevra pas de subvention pour l'opération.

Le règlement, après constatation du service fait, est effectué par virement avec mandatement administratif dans le délai global de paiement en vigueur à compter de la présentation de la demande de paiement, conformément à l'article 98 du Code des marchés publics. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et du sous-traitant de premier rang, au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La forme juridique choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement, la forme imposée après attribution sera le groupement conjoint avec solidarité du mandataire envers les membres du groupement afin de satisfaire la bonne exécution du marché.

Conformément à l'article 51-vi du Code des marchés publics (décret no2006-975 du 1.8.2006), la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: La personne publique choisit comme unité de compte l'euro. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie. Le candidat doit présenter une offre libellée en euros. Si son offre est retenue, la mise au point finale du marché s'effectuera en euros.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Cf renseignements complémentaires.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Cf renseignements complémentaires.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Cf renseignements complémentaires.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

GPSO - Carburant

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

28.5.2015 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published: Avril 2019.

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Retrait du dce: Le dossier de consultation des entreprises (Dce) est téléchargeable gratuitement sur le site internet d'achat public soit en passant par le site <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou "www.achatpublic.com". Préalablement au téléchargement du dce, il vous sera demandé si vous souhaitez vous identifier. Conformément à l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Cependant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au dce. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées. Les dossiers peuvent également être retirés ou demandés gratuitement (par courrier, télécopie ou courriel) à la direction de la commande publique de la communauté d'agglomération grand paris seine ouest, aux plages horaires suivantes: du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8:30-12:00 /14:00-18:00.
Communauté d'agglomération grand-paris-seine-ouest
direction de la commande publique,

9 route de Vaugirard - CS 90008 - 92197 Meudon Cedex

téléphone: +33 146296978 / télécopie: +33 146295510.

Le retrait du dce peut avoir lieu jusqu'aux date et heure mentionnées au présent avis.

Justifications à produire quel que soit le format choisi pour l'offre (papier ou dématérialisé): le dossier remis par les candidats comprendra les pièces relatives à la candidature;

I. Lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé Dc1 ou de tout document libre sur papier à en-tête, datée et signée par le candidat individuel ou en cas de groupement par l'ensemble de ses membres. Cette lettre doit comporter notamment les informations suivantes:

-Objet de la consultation;

-Objet de la candidature:

-Présentation du candidat:

Le candidat précise s'il se présente seul (coordonnées du candidat) ou en groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire (coordonnées de chaque membre du groupement); En cas de groupement, les membres du groupement désignent et habilitent le mandataire.

-conformément aux articles 43 et 44 de Code des marchés publics, le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur:

a) condamnation définitive:

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal;

b) lutte contre le travail illégal:

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail;

c) obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés: pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

d) liquidation judiciaire: ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

e) redressement judiciaire: ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre;

f) situation fiscale et sociale: avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

g) égalité professionnelle entre les femmes et les hommes:

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission;

h) que les renseignements fournis dans le formulaire Dc2, et ses annexes, sont exacts.

li. déclaration du candidat ou du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé Dc2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration. Cette déclaration inclut les informations suivantes:

- Identification du candidat ou du membre du groupement: coordonnées du siège social, coordonnées de l'unité ou établissement qui exécutera les prestations, forme juridique du candidat ou du membre du groupement, nom, prénom et qualité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou le membre du groupement;
- En application des articles 44 et 45 du Code des marchés publics et de l'arrêté du 28.8.2006 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs:

Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet;

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou les services objet du marché, réalisés au cours de ces trois dernières années;

La déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de ces trois dernières années avec répartition du personnel par qualifications ou spécialisations;

Pour les prestations de fournitures ou services, la présentation d'une liste des principales prestations, objet du marché, effectuées au cours de ces trois dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché;

Certificats de qualifications professionnelles éventuels ou équivalents. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations faisant l'objet du marché.

Pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat individuel ou en cas de groupement chaque membre du groupement.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même, s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution

du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conditions d'envoi ou de remise de l'offre:

- sur support papier,
- sur support électronique, via le site de la communauté d'agglomération [http://www.agglogpso.](http://www.agglogpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/)

Fr/communaute/les-marches-publics-1/ ou sur le site "www.achatpublic.com"

Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur un support papier de leur offre. Il est interdit de remettre à la fois une offre papier et une offre dématérialisée. De même, les offres mixtes (certains documents envoyés sous format papier et certains documents envoyés de façon dématérialisée) sont interdites. Un candidat qui le ferait serait éliminé.

Remise d'une offre papier: l'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions

suivantes:

Ca Grand Paris Seine Ouest,

Direction de la commande publique

9 route de Vaugirard - CS 90008 - 92197 Meudon Cedex.

Offre pour: " GPSO - fourniture de Carburants et de lavages par cartes accréditives pour les véhicules de la communauté d'agglomération Grand Paris Seineouest" ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis"

l'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé

à l'adresse ci-dessus, durant les plages horaires suivantes: du lundi au vendredi de 8h30-12 heures /

14 heures-18 heures (sauf jours fériés).

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées au présent avis ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Remise d'une offre dématérialisée: les offres dématérialisées seront remises par voie électronique sur le profil acheteur de la communauté d'agglomération. Les offres peuvent être déposées en passant par <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou directement via <http://www.achatpublic.com>. Les pièces transmises par voie électronique sont chiffrées et

doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité. Les formats de signature de référence acceptés sont pades, cades et xades. Le soumissionnaire souhaitant utiliser un autre outil de signature que celui proposé par la plateforme devra impérativement fournir le nom de l'outil utilisé ainsi que les modalités techniques permettant de vérifier la validité de la signature pour que sa candidature et/ou son offre puissent être considérées.

Attention: la signature d'un fichier "Zip" ne vaut pas signature des fichiers contenus dans ledit fichier "Zip".

En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique,

ce document sera détruit et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Conformément à l'article 56 du code des marchés publics et à l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les candidats qui choisiront de communiquer leur offre par voie électronique pourront également déposer leur offre sur support physique électronique, à titre de copie de sauvegarde, sous pli cacheté comportant la mention suivante " copie de sauvegarde - " GPSO -

fourniture de carburants et de lavages par cartes accréditives pour les véhicules de la Communauté d'agglomération Grand

Paris Seine Ouest " - nom du candidat - ne pas ouvrir ". La copie de sauvegarde sera déposée à l'adresse suivante:

CA Grand Paris Seine Ouest,

Direction de la commande publique

9 route de Vaugirard - CS 90008 - 92197 Meudon Cedex.

La copie de sauvegarde devra impérativement parvenir à la communauté d'agglomération avant les date et heure limites indiquées au présent avis.

les critères de sélection des candidatures sont les suivants:

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché.

- adéquation des capacités techniques à l'objet du marché.

- adéquation des capacités financières à l'objet du marché.

La Commission d'appel d'offres choisira l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères indiqués ci-dessous et pondérés comme suit:

1/valeur technique: 60 % de la note finale

- sous critère 1: qualité du réseau de distribution (50 points)

- sous critère 2: garanties et sécurités attachés à l'utilisation des cartes et qualité des services associés (35 points)

- sous critère 3: considérations liées au développement durable (15 points)

2/prix: 40 % de la note finale

L'Offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui obtiendra la meilleure note après application des différents coefficients.

Les éventuelles demandes de précisions sur la teneur des offres seront envoyées par fax et /ou par la plate-forme de dématérialisation achatpublic.com et/ou courrier Ar.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats et attestations visés à l'article 46 du Code des marchés publics dans un délai de sept jours, le marché ne lui sera pas attribué. Cette décision de non-attribution sera prononcée par le pouvoir adjudicateur. Ce dernier demandera alors au candidat dont l'offre aura été classée immédiatement après de produire ces certificats et attestations aux fins de lui attribuer le marché, pour autant que son offre ne soit pas inappropriée, irrégulière ou inacceptable. En tant que de besoin, cette procédure pourra être reproduite tant qu'il subsistera des offres acceptables.

Recours: Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de 2 mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative peut être également mise en oeuvre sauf introduction d'un référé précontractuel préalable. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 17.4.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322
Town: Cergy-Pontoise
Postal code: 95027
E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Fax: +33 130173459

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322
Town: Cergy-Pontoise
Postal code: 95027
E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Fax: +33 130173459

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.4.2015